

Aides nationales en faveur des jeunes techniciens et doctorants

Les Conventions de recherche pour les techniciens supérieurs (CORTECHS)

L'objectif de cette aide est d'inciter les PME – PMI (effectif inférieur à 500 personnes, indépendante) à confier à un jeune technicien supérieur un projet de développement technologique sur un an avec le soutien d'un centre de compétences (IUT, laboratoire de recherche, structure de transfert de technologie...).

Ce dispositif concerne les titulaires d'un DUT, BTS ou équivalent âgés de moins de 30 ans.

Un contrat de travail, à durée déterminée ou indéterminée, doit être signé entre l'entreprise et le technicien. Le technicien reçoit une formation à la gestion de projet d'innovation d'une durée maximum de 80 heures.

La convention CORTECHS associe trois partenaires : le technicien, le centre de compétences et l'entreprise. Elle est passée pour un an entre l'ANVAR et l'entreprise. Elle prévoit le versement à l'entreprise d'une subvention comportant une somme plafonnée à 13 000 euros par an, couvrant une partie du salaire du technicien supérieur, ainsi qu'une contribution aux dépenses engagées par le centre de compétences.